



LB/2026-1630

Matricule de l'agent : 8307

ARRÊTÉ PORTANT FIN D'ENGAGEMENT DU SAPEUR 1^{ÈRE} CLASSE VILLEDIEU

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-1 à L. 1424-50 et R. 1424-1 à R. 1424-55 relatifs aux services d'incendie et de secours ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

Vu la demande de l'intéressé ;

Vu l'avis favorable du chef de centre ;

Considérant que le Sapeur 1^{ère} classe Victor VILLEDIEU sollicite par courrier en date du 09 juin 2026 la cessation de son activité de sapeur-pompier volontaire pour raisons professionnelles ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le contrat d'engagement au corps départemental de la Manche en qualité de sapeur-pompier volontaire du Sapeur 1^{ère} classe Victor VILLEDIEU affecté au centre d'incendie et de secours de LESSAY prend fin à compter du 09/06/2026.

Article 2 : L'intéressé devra avoir remis, à la date de sa radiation, au centre d'incendie et de secours de LESSAY l'intégralité de son paquetage, le BIP ainsi que sa carte d'identité sapeur-pompier.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Manche est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le chef de centre,
- L'intéressé.

Saint-Lô, le

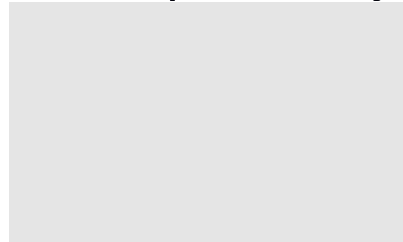
**Pour le président et par délégation,
le directeur départemental adjoint,**

Nom : VILLEDIEU

Prénom : Victor

Notifié le :

Signature :



Colonel hors classe Thierry DEDIEU